

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 24 octobre 2018 à compter de 16h30 à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette - Mairesse
Mme Julie Paiement – Conseillère
M. Jacques Rodgers – Conseiller
Mme Audrey Robitaille – Conseillère
M. Éric Bélanger - Conseiller

Absences :

Mme Christiane Cyr (motivée), M. Gilles Richard – Conseiller (motivée)

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Aucun citoyen.

Ouverture de la séance ordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 16h30.

**Séance extraordinaire du mercredi 24 octobre 2018 à
16h30**

Centre Jean-Guy Prévost
1508, route Transcanadienne, Grand-Remous

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

000-01 Ouverture de la séance ordinaire

000-02 Adoption de l'ordre du jour

300 - TRANSPORTS

300-01 Dépôt des soumissions – Sable tamisé

300-02 Octroi du contrat – Sable tamisé

300-03 Garage municipal

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE

E-241018-653 Adoption de l'ordre du jour

La conseiller, **Éric Bélanger**, propose et il est résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

POINT 300-01

Dépôt des soumissions pour le sable tamisé

E-241018-654 Octroi de contrat – Sable tamisé

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour l'acquisition de 4000 tonnes de sable tamisé pour l'entretien des chemins d'hiver ;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions en date du 18 octobre 2018, deux soumissions furent déposées soient :

- Agrégats décors Estrie Inc.
- Sablières Maudrey

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire soit : Agrégats décors Estrie Inc., au prix de 5.17/tonne métrique.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le point 300-03, garage municipal est reporté.

Périodes de questions

Aucune question

E-241018-655

Levée de la séance

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 16h35 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur général intérimaire

Je, Jocelyne Lyrette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

